

RAPPORT N° 5/6.19

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2018

OBJET : GESTION 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2018 a été nommée lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2018, conformément au règlement du Conseil Communal. Le tournus déterminé par les chefs de groupe prévoyait cinq membres PSIG, cinq membres PLR, deux membres Verts, deux membres UDC, un membre EM, ainsi qu'un suppléant par groupe politique. Cette année, la présidence de la Commission de gestion revient au groupe PSIG.

Ainsi, les quinze membres et les cinq suppléants ont été convoqués par la Municipalité à la première séance fixée au 15 janvier 2019. Ils ont été reçus par M. le Syndic, Vincent JAKES ainsi que par M. Giancarlo STELLA, secrétaire municipal qui ont rappelé les compétences spécifiques de la commission de gestion ainsi que ses droits, ses devoirs et les limites d'investigation.

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Suite à la présentation de la Municipalité, les membres ont été répartis en sept sous-commissions en fonction des différents dicastères. Comme à l'accoutumée, les contraintes suivantes ont été appliquées:

1. Il y a 2 membres par sous-commission et chacune d'entre elles est affiliée à un dicastère;
2. Les membres ne doivent pas être du même groupe politique;
3. Le président-rapporteur et le Municipal ne peuvent pas provenir du même groupe politique.

Une proposition par tirage au sort a été soumise aux membres de la Commission de gestion 2018 qui ont ensuite pu s'arranger selon des critères moins politiques comme le principe de la continuité, les intérêts personnels, la fonction de la présidence, etc. Ce sont les membres qui ont eu le dernier mot.

La Commission de gestion a tenu 4 séances plénières le 18 février, le 11 mars, le 8 avril et le 24 avril de 18h30 à 20h et 3 séances plénières le 8 mai, le 15 mai et le 28 mai de 18h30 à 21h30. Cette quantité de séances est due à la fois à une planification qui voulait trop bien faire et à la volonté du président de "garder les vœux pour la fin" pour concentrer les discussions sur les rapports des sous-commissions. Après réflexions, il aurait été moins chronophage de traiter chaque rapport dans son ensemble.

Les séances se sont déroulées de manière conviviale et chacun a pu exprimer ses opinions dans le respect. Comme dans tout exercice politique, il y a eu toutes sortes d'émotions mais il n'y a pas eu de grand désaccord.

Quant aux sous-commissions, elles ont participé à 20 séances dans leur ensemble d'une durée entre 1h30 et 3h15. Chaque rapport détaille les dates des rendez-vous, les lieux visités et les participants. Le président de la Commission a demandé à approfondir 3-4 thèmes maximum pour avoir le temps de récupérer suffisamment de détails intéressants, éviter de trop se disperser et ainsi travailler en harmonie.

Disponibilités des membres de la Municipalités

Un malentendu sur le document de la disponibilité des membres de la Municipalité est à signaler. Le rapport de gestion de 2017 avait relevé qu'un dicastère "a imposé d'entrée de jeu quatre entretiens et visites avec horaires", a exposé la situation problématique et a demandé à que cette remarque soit prise en compte pour l'année suivante.

Etrangement, lors de la remise de l'échéancier pour la gestion 2018, on y a trouvé aucun changement. Malheureusement, les membres de la sous-commission ne pouvaient pas se rendre aux dates et heures indiquées, ce qui a forcé le président de la Commission de gestion à contacter le Municipal et le chef de service concernés.

Au final, il s'est avéré que ce n'était que des propositions de date et qu'ils ne voulaient en aucun cas imposer quoi que ce soit. Ils étaient ouverts à discuter avec la sous-commission de leur dicastère pour replanifier les horaires des entretiens et les objets des visites, ce qui a été fait. Les séances ont pu ensuite se dérouler sans accroc.

Ci-dessous la composition de la Commission de gestion 2018 :

<i>Présidence</i>	Michaël FÜRHOFF (PSIG)
<i>Administration, culture et relations extérieures (ADM)</i>	Présidence : Emilie BOVET (PLR)
Vincent JAQUES (PSIG)	Membre : Janine DEVAUD (Verts)
<i>Finances et promotion économique (FIN)</i>	Présidence : Ludivine GUEX (PSIG)
Mélanie WYSS (PLR)	Membre : Frédéric VALLOTTON (UDC)
<i>Sécurité, informatique et manifestations (SEC)</i>	Présidence : Emmanuelle NEUKOMM (PLR)
Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND (PSIG)	Membre : Sylvie TRUDU (PSIG)
<i>Sports, bâtiments et environnement (SPO)</i>	Présidence : Eric WEBER (PLR)
Philippe DERIAZ (PSIG)	Membre : Katharina DELLWO BAUER (PSIG)
<i>Infrastructures et gestion urbaine (INF)</i>	Présidence : Giancarlo DE BELLIS (UDC)
Jean-Jacques AUBERT (PLR)	Membre : Romina GAROFALO (PSIG)
<i>Cohésion sociale et logement (COH)</i>	Présidence : David GUARNA (EM)
Sylvie PODIO (Verts)	Membre : Pierre Marc BURNAND (PLR)
<i>Urbanisme, constructions et mobilité (URB)</i>	Présidence : Claudine DIND (Verts)
Éric ZÜGER (PSIG)	Membre : Françoise ADLER (PSIG)
<i>Suppléants</i>	Anne Françoise COSANDEY (PSIG) Xavier DURUSSEL (Verts) Patricia CORREIA DA ROCHA (UDC) Béatrice GENOUD-MAURER (PLR) Philippe LAURENT (EM)

2 GUIDE ET LIMITE TEMPORELLE DE LA COMMISSION DE GESTION

En décembre 2018, le Service des communes et du logement (SCL) du canton de Vaud a édité un document appelé "guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux". Celui-ci fait le lien entre la pratique, la législation en vigueur et son interprétation. C'est un guide complet et enrichissant sur lequel devrait s'appuyer les prochaines commissions pour gagner en efficacité. Bref aperçu :

- p. 3 "Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation mais d'engager un dialogue avec la Municipalité [...]. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel [...]. Les commissions de surveillance ont un rôle important à jouer vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité [...]."
- p. 4 "Les commissions de surveillance veillent à examiner l'action de la Municipalité sous différents angles :
 - o La légalité : la Municipalité a-t-elle respecté le droit en vigueur et les décisions du Conseil ?
 - o L'opportunité : les actions entreprises par la Municipalité étaient-elles justifiées du point de vue politique ?
 - o L'efficacité : la Municipalité aurait-elle pu user de moyens coûteux en argent, temps ou ressources humaines ?"
- p. 10 : "Les commissions de surveillance doivent adresser leurs observations à la Municipalité. Elles exposent les éventuels dysfonctionnements qu'elles sont constatés et proposent des solutions à la Municipalité pour y remédier".

Bien que ces principes peuvent sembler couler de source, il n'est pas évident de les appliquer à la lettre. Si ce document est pris en compte chaque année, le travail de la Commission de gestion sera de plus en plus apprécié et reconnu.

Sollicitation de la Préfète

Malgré ce nouveau document et suite à une phrase dans un rapport de sous-commission sur l'exercice 2019, un débat s'est ouvert sur la limite temporelle imposée à la Commission de gestion. Une partie des commissaires avait compris que la vision des rapports devait s'arrêter au 31 décembre de l'exercice (sauf quelques exceptions). Etant donné qu'il n'était pas possible de clarifier cette limite, la question a été soumise à la Préfète. Ci-dessous sa réponse :

"Pour répondre votre question, je vous transmets ci-joint le guide pratique à destination des commissions de surveillance édité par le SCL. On y lit à la page 7 que « les documents et renseignements nécessaires dont la commission peut demander la production ne peuvent concerner que cette période ou éventuellement une période comptable antérieure si des circonstances particulières le justifient (par exemple, afin d'identifier un dysfonctionnement à long terme). Les commissions ne peuvent donc pas requérir des projets de décision ou d'actes en cours d'élaboration, qui par définition concernent l'exercice en cours ou un exercice futur ».

Cependant, il est tout à fait possible que le rapport reprenne des informations 2019 que la commission a obtenues de la part de la Municipalité dans le cadre de l'examen de la gestion 2018. Il n'y a par exemple aucun problème de dire qu'aucune bande cyclable a été réalisée en 2018, mais qu'il y a des projets transmis au canton en 2019. La commission a également la possibilité de former des vœux (quand elle dit par exemple « on ne peut qu'espérer que le processus... ne prendra pas autant de temps en 2019). Elle a aussi le droit d'informer sur la volonté du concierge, exprimée en 2018, de quitter l'appartement en 2019."

En résumé, la limite temporelle a pour but principal d'éviter la cogestion pour que les commissaires ne puissent pas interférer avec les décisions de l'année en cours. Elle n'empêche pas de rapporter

des informations utiles à la compréhension du sujet traité en 2018. La Commission de gestion remercie la Préfète pour sa disponibilité et la rapidité de sa réponse.

3 VISITES DE LA COMMISSION DE GESTION

Comme chaque année la Commission de gestion a été invitée à trois visites informatives:

- Présentation et visite de l'adduction du Morand organisée par le dicastère INF le 27 avril 2019 pour l'ensemble du Conseil Communal et leurs proches. Quatre conseillers ont participé ainsi que 3 enfants
- Visite du Sauvetage, organisée par le président de l'association du Sauvetage et la sous-commission SEC, le 30 avril 2019 pour les membres de la Commission de gestion. 6 membres ont pu y participer
- Visite des Alpapes, organisée par le dicastère SPO le 25 mai 2019. 7 adultes et 2 enfants y ont participé

Tous les organisateurs sont vivement remerciés pour leur accueil chaleureux.

Une aide qui serait la bienvenue

La visite du Sauvetage était le moment idéal pour s'assurer de la réalisation du vœu N°4- 2017 qui demandait à la Municipalité de permettre "aux associations morgiennes à but non lucratif reconnues d'utilité publique de disposer, dans le cadre de leurs appels aux dons et soutiens, des listes d'adresses dont elles ont besoin". Ce vœu avait été décidé par la Commission de gestion 2017 suite à sa visite du Sauvetage. En effet, à l'époque, la mise en application de la loi sur la protection des données (LPrD) empêchait à la Municipalité de transmettre les noms et adresses à l'association du Sauvetage qui a l'accoutumée utilisait ce registre de donnée pour ses demandes de dons aux navigateurs et propriétaires de bateaux. Heureusement, la Municipalité a su trouver une solution pour soutenir l'association d'utilité publique tout en respectant ladite loi et ainsi répondre au vœu émis par la Commission de gestion 2017.

La situation est néanmoins préoccupante. Il faut dire que l'Association du Sauvetage de Morges est particulière, car elle a pour mission de garantir la sécurité sur le lac et se doit d'intervenir en tout temps comme la police ou les pompiers¹. Il est courant de demander à une association de travailler pour trouver des revenus comme des repas de soutiens ou tenir divers stands lors de manifestations. Cela se fait déjà au Sauvetage de Morges. Cependant tout le temps consacré à servir des fondues est du temps qui n'est pas consacré à la surveillance du lac. Les membres, qui paient leur cotisations chaque année, doivent toujours plus travailler à la recherche de fonds.

La Municipalité est déjà généreuse, car elle aide annuellement l'association à hauteur de CHF 6'000.- depuis 35 ans (compte aides, subventions pour la justice et la sécurité publique), participe à la rénovation des bateaux et transfère les demandes de dons à hauteur de CHF 505.- en 2018. Le canton donne quant à lui CHF 4'000.-. Compte tenu du service rendu et des charges de l'association, l'aide de CHF 10'000.- semble a priori déséquilibrée.

Après discussion au sein de la Commission de gestion et récolte de la liste des associations subventionnées auprès des services financiers de la Commune, il a été jugé qu'il fallait plus de temps pour investiguer sur ce sujet de manière congruente. La Commission de gestion a besoin d'y voir un peu plus clair avant de pouvoir émettre un vœu concret et équitable envers les autres associations. Il serait idéal que la Commission de gestion 2019 puisse continuer et terminer ce travail d'investigation avec le soutien de la Commission des finances.

¹ cf. rapport de sous-commission SEC pour le bilan annuel de l'association

4 PERSPECTIVES RÉJOUISSANTES

La plupart des sous-commissions ont rapportés des sujets réjouissants sur ce qu'il s'est passé en 2018.

Dans le dicastère *Administration, culture et relations extérieures*, on a pu par exemple se rendre compte du dynamisme de la bibliothèque municipale qui cherche à se renouveler et à se réinventer à l'aide des nouveautés technologiques.

La sous-commission du dicastère *Finances et promotion économique* a pu s'entretenir avec le délégué à la promotion économique pour faire un bilan de son parcours. On se rend compte que les relations avec les commerçants sont importantes et peuvent renforcer la vie d'une commune comme la nôtre. Une personne pour faire le lien entre l'administration et les entreprises est un excellent moyen de s'assurer le développement de nouveaux projets et de l'innovation plus généralement.

Un bilan de la sécurité informatique gérée par le dicastère *Sécurité, informatique et manifestation* a pu être établi de manière compréhensible pour le commun des mortels par la sous-commission concernée avec l'aide et la pédagogie du chef de service.

Les questions sur l'environnement sont un enjeu majeurs de notre siècle et en 2018, un changement commence enfin à se sentir. Des mesures toujours plus concrètes se mettent en place et devront se poursuivre en 2019 telles que :

- l'élaboration de la stratégie énergétique 2035 (SE35) sans chef de service;
- la promotion de la mobilité douce avec dans le volet mobilité transmis au canton;
- la remise en question de l'utilisation du gaz naturel;
- les futurs assainissements et constructions de bâtiments publics plus efficaces;
- la renaturation du Bief terminée en 2018;
- la coordination toujours plus efficace entre les services INF, URB et SPO;
- l'utilisation des produits moins nocifs pour l'environnement par le Service de conciergerie;
- la disparition progressive des verres en plastiques jetables.

Le "comment" de la stratégie énergétique est flou; il l'est pour tout le monde. La Municipalité a décidé de la direction à prendre il appartient à nous tous de la soutenir pour atteindre ces objectifs le plus rapidement possible.

Il est clair que ces avancées ne sont, pour l'instant, que des petits pas et que cela ne va en rien inverser les changements climatique. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire et devons poursuivre l'augmentation des efforts dans ce sens. La Commission de gestion salue les efforts entrepris tout en prenant la mesure de ce qu'il reste à réaliser

Vœux en suspens

Sur un total de 51 vœux en suspens rien que pour la Commission de gestion, la Municipalité propose le classement de 22 vœux. La Commission de gestion s'oppose au classement de 7 vœux comme décrit dans les rapports de sous-commission.

Concernant les vœux N° 3-2015 (SEC), N° 6-2016 (SEC), N° 9-2016 (SPO), N° 16-2015 (COH) et N° 9 - 2017 (COH) : la Commission de gestion n'a pas encore pu constater les améliorations de ce côté-là et propose de reporter le classement pour l'année prochaine. La communication la Municipalité par mail du 24.05.2019 sur l'augmentation des places et les réorganisation de l'accueil de jour permettra certainement de classer une partie des vœux N° 16-2015 et N° 26-2015. La Commission de gestion s'en réjouit.

Concernant le vœu N° 13-2015 (COH) : un préavis a été déposé et il est en cours de traitement par le Conseil Communal.

Concernant le vœu N° 14-2015 (COH) : la Commission de gestion estime que des mesures supplémentaires peuvent encore être prises pour améliorer le confort du bâtiment contre la chaleur.

Une petite coquille s'est retrouvée dans le rapport de gestion de la Municipalité transmis au Conseil Communal : certains vœux en suspens de 2017 ont été numéroté "2018". Les vœux 2018 sont émis par la présente Commission de gestion.

5 INQUIETUDES ET AMÉLIORATIONS À VENIR

Durant l'année 2018, il y a eu du bon et forcément du moins bon. L'une des premières inquiétudes c'est l'approvisionnement en eau potable. En effet, en dépit de tout le bon travail qualitatif du dicastère Infrastructure décrit dans le rapport de sous-commission, l'adduction du Morand ne suffit déjà plus durant certaines périodes estivale. Durant ces creux, Morges doit se fournir auprès de Lausanne. Attention, cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus d'eau mais que la limite donnée pour un cycle de l'eau renouvelable est atteinte. Ce qui est inquiétant, c'est que l'augmentation du nombre d'habitant ne devrait pas diminuer ces prochaines années. Ce paramètre sera à tenir en compte d'autant plus que le réchauffement climatique arrive.

L'adduction du Morand alimente Morges avec une eau de source d'une grande qualité. Le futur, approvisionnement devrait se faire plus régulièrement avec les eaux du lac Léman et la collaboration des services industriels de Lausanne. Que penser alors lorsque une étude commandée par l'Association de la Sauvegarde du Léman évalue à 50 tonnes la quantité des déchets plastiques annuellement rejetés dans notre lac ?

CVE la Gracieuse

L'année passée la Commission de gestion s'insurgeait à juste titre que les exercices d'évacuation du centre de vie infantine de la Gracieuse se soient réalisés dans des conditions extraordinaires : un sous-effectif biaisant leurs résultats. Il est en effet plus simple d'évacuer un CVE sans une bonne partie des enfants et avec une présence élevée d'adultes. Cette fois, le 24 avril 2018, la proportion adulte/enfant était réaliste avec 84 enfants présents et 19 adultes (uniquement les éducateurs et le personnel de cuisine).

D'après le rapport, l'évacuation a duré moins de 5 minutes et pourrait être optimisée avec la mise en place d'un relais sonore : une alarme qui avertirait plus rapidement les occupants du bâtiment. Il y a actuellement 4 vœux en suspens sur le bâtiment, la gestion du CVE, son évacuation et sur l'installation d'un système d'alarme pour améliorer le temps de réaction des occupants (vœux N°14-2015, 16-2015, 9-2017 et 10-2018). Sur ce dernier point, l'alarme n'est toujours pas installée mais elle est à l'étude par le dicastère *Sports, bâtiments et environnement* qui a déjà été sollicité par la Commission de gestion pour le problème d'ouverture de la toile sur la terrasse supérieure du bâtiment. Celle-ci a été réparée par le fournisseur depuis.

La seconde suggestion du rapport d'évacuation consiste à bétonner un chemin en caillou pour pouvoir faire rouler les lits des bébés. D'après la Municipale, c'est une solution disproportionnée. Etant donné que cette remarque est reportée sur chaque rapport d'évacuation, la Commission de gestion s'est posé la question de l'utilité des rapports d'expert s'ils n'apportent rien de nouveau année après année et c'est pour cette raison que cette fois elle a proposé les vœux N° 10-2018 et N° 11-2018.

Dans l'ensemble, il est difficile de conclure si l'exercice s'est bien déroulé, car on ne trouve nulle part la mention d'une réussite ou d'un échec.

Travail social - Couvaloup 12

Le rapport de la sous-commission pour le dicastère *Cohésion sociale et logement* s'est évertué à retracer ce qu'il s'est passé à Couvaloup 12 nommé "Travail Social" par la Municipalité. Il est difficile d'ajouter un commentaire tant le rapport est clair et détaillé. Les départs à répétition et l'absence d'un véritable dynamisme est triste pour les jeunes et difficile à expliquer.

En outre, la Commission de gestion déplore la décision de ne plus s'occuper des jeunes d'une tranche d'âge réputée comme difficile et qui justement en aurait bien besoin (vœu N°12-2018).

On peut reprocher beaucoup de chose à la Municipalité sur ce dossier mais l'échec du recrutement d'un candidat idéal pour reprendre le travail social ne peut pas lui être entièrement incriminé.

Sur ce constat peu réjouissant, on ne peut qu'espérer que le centre de Couvaloup 12 puisse redémarrer sur de solides fondations en 2019.

6 CONCLUSION

La Commission de gestion 2018 a pu œuvrer de façon libre et indépendante. Comme chaque année elle a travaillé par pointage au vu de la grande quantité d'activités à contrôler dans un temps restreint.

Hormis les efforts à fournir dans le travail social et surtout pour l'environnement, la Ville de Morges se porte bien. Elle reste dynamique face aux défis qu'elle a su s'imposer ces dernières années.

La Commission de gestion 2018 remercie chaleureusement les collaborateurs, les chefs de service et les Municipaux pour leur disponibilité, leur accueil et le temps consacré à ses membres sur les nombreux sites de la Ville de Morges. Ces moments leur ont permis d'échanger et donner un point de vue citoyen sur les nombreuses tâches confiées à l'administration de notre commune. Dans ce sens, la Commission de gestion remercie toutes les personnes qui mettent leur énergie au service de la Ville de Morges.

Pour terminer, le président de la Commission de gestion 2018 remercie tous les membres de la Commission de gestion 2018 pour l'intensité de leur engagement dans un délai très court et surtout pour la qualité de leur travail.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des rapports de sous-commission,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil ainsi que ceux encore suspens émis les années précédentes;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion 2018

M. Fürhoff, président

Annexes :

- Annexe 1 : rapport de la sous-commission ADM (6 pages)
- Annexe 2 : rapport de la sous-commission FIN (5 pages)
- Annexe 3 : rapport de la sous-commission SEC (11 pages)
- Annexe 4 : rapport de la sous-commission SPO (19 pages)
- Annexe 5 : rapport de la sous-commission INF (9 pages)
- Annexe 6 : rapport de la sous-commission COH (11 pages)
- Annexe 7 : rapport de la sous-commission URB (8 pages)
- Annexe 8 : récapitulatif des vœux 2018, réponse de la Municipalité et déterminations de la Commission de gestion (8 pages)

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 19 juin 2019